



Madame, Monsieur,

A la rentrée scolaire 2014/2015, les horaires de classe seront modifiés. Les écoliers auront désormais classe le mercredi matin et des temps péri-éducatifs sont mis en place sous forme d'activités récréatives et de temps d'activités périscolaires (TAP).

La municipalité et le conseil d'école ont validé un planning sous le décret Peillon.

Depuis le ministère de l'Education nationale par décret du 7 mai 2014 (dit Décret Hamon) a ouvert une nouvelle possibilité d'organisation de la semaine scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Il est désormais possible d'organiser la semaine avec 5 matinées et 3 après-midi de classe (soit 8 demi-journées) au lieu de 5 matinées et 4 après-midi de classe (soit 9 demi-journées) auparavant.

Cette répartition du temps avec une après-midi libérée reste bénéfique aux enfants en privilégiant la classe le matin, meilleur moment de concentration, et un plus grand étalement des apprentissages sur la semaine (5 jours de classe au lieu de 4). Par ailleurs elle est plus aisée à mettre en œuvre d'un point de vue de l'organisation. Enfin le coût de mise en œuvre est moins élevé pour la commune et les familles.

C'est pourquoi la commune a décidé d'étudier cette option.

Une décision doit être prise pour le 7 juin 2014 (date fixée par l'Education nationale)/

Vous êtes conviés à une réunion publique sur les différentes alternatives et leurs conséquences :

le mardi 27 mai à 20h30 à la salle des Tilleuls (en Mairie).

Les deux scénarios : scénario arrêté à ce jour par la commune dit scénario Peillon et nouveau scénario possible suite au décret du 7 mai 2014 dit scénario Hamon sont consultables sur le site Internet de la commune :

www.briollay.fr à la rubrique Vie sociale / Enseignement / Téléchargements.